

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [4]

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lausanne

Clés pour le travail a deux ans

(sch) — « Association sans but lucratif au service de la réinsertion professionnelle depuis 1980 » (c'est ainsi qu'elle se désigne sur son dépliant), **Clés** s'est constituée en association indépendante en 1986. Lors de sa deuxième assemblée générale, les membres de l'association, ainsi que les nombreux invités (représentants des autorités, des milieux de l'orientation professionnelle et de l'hôtellerie) ont pu se rendre compte de l'excellent développement de **Clés pour le travail** qui est maintenant une vraie petite entreprise.

Avec trois animatrices à mi-temps, une directrice et une secrétaire, **Clés** a pu assurer une formation à 166 personnes, dans deux cours de réinsertion, un cours pour gouvernantes en milieu hôtelier, quatre stages d'appui aux chômeurs, deux stages réservés aux chômeurs de 50 ans et trois ateliers divers, sans compter 250 entretiens personnels.

Rappelons l'adresse de l'association : Eglantine 6, 1006 Lausanne (021/22 22 19).

L'an 2000, c'est dans 2800 jours ouvrables. L'assemblée statutaire était suivie d'un exposé tout à fait intéressant de M. Serge Delez, chef du personnel des Imprimeries Réunies. Parlant de la formation continue et du recyclage à l'in-

térieur des entreprises, il insista sur leur importance de plus en plus grande : la formation continue est l'assurance vie professionnelle de chaque travailleur ; si, autrefois, elle s'adressait plutôt à ceux qui voulaient faire carrière, elle est aujourd'hui une question de survie professionnelle. Plus personne bientôt n'exercera sa vie durant le même métier.

Chaque métier est maintenant touché par une évolution qu'on doit pouvoir prévoir et c'est la grande responsabilité des entreprises. Cause principale de l'évolution : l'électronique qui n'a développé pour l'instant que 15 % de ses possibilités. On peut donc s'attendre à bien des changements encore.

Neuchâtel

Heureuse ADF

(ib) — En février dernier, l'ADF de La Chaux-de-Fonds tenait son assemblée générale. Forte de quelque 70 membres — avec l'honneur de compter Pierre Aubert parmi eux — cette section a rassemblé une vingtaine d'intéressé(e)s autour de Mme Silvia Ricci Lempen, l'invitée du jour. A la demande de l'assemblée, cette dernière développa le contexte d'écriture et de travail du livre collectif « Vers une éducation non sexiste » ; elle évoqua encore, répondant à une grande curiosité, les démêlés douloureux de l'ADF Lausanne. Ces thèmes ont été de bons moteurs de discussions, entraînant tout particulièrement une réflexion sur le féminisme militant d'aujourd'hui.

Apolitique, par définition, l'Association des droits de la femme permet-elle encore un engagement pour les femmes au-dessus des idéologies de parti ?

Après les grandes luttes communes — suffrage féminin, égalité des droits — qui engendraient presque naturellement un consensus, les positions sont maintenant moins nettes, les enjeux plus complexes aussi.

« Il faut trouver un dénominateur commun pour défendre la cause des femmes » remarquait Heidi Deneys, membre présente ; il est aujourd'hui des points sur lesquels s'accorder pour faire front commun, pour poursuivre une lutte féministe est encore bien nécessaire.

Une conclusion qui n'est en fait qu'un jalon dans l'activité de cette association ; le rapport d'activité de l'une des responsables — la section fonctionne avec un triumvirat — faisait état des campagnes menées pour les élections fédérales et l'assurance-maternité ; le nouveau droit matrimonial a fait l'objet d'une information détaillée.

L'avenir se situe dans les élections communales toutes proches et les membres ont décidé de mener campagne pour soutenir les femmes et d'inviter les candidates en lice à une soirée-débat. L'enjeu est particulièrement crucial puisque dans un deuxième temps, un nouveau conseiller communal sera à élire, l'ADF estime qu'il

Agenda

Femmes universitaires vaudoises

Nicole Ramelet, juriste et membre de l'association, présentera le 27 avril à 20 h 30, le « Guide des assurances » qu'elle a écrit avec trois autres personnes. Elle parlera également du rôle des assurances en Suisse. Lieu : Lyceum Club, rue de Bourg 15, à Lausanne.

Exposition de Pierrette Micheloud

Pierrette Micheloud n'est pas seulement poète, mais également peintre. Sa prochaine exposition aura lieu à la Galerie Horizon, rue de Bourgogne 21, Paris 7e, du 11 au 30 avril. Un bon prétexte pour un petit voyage printanier.

Ateliers d'écriture

Mary-Anna Barbey organise deux ateliers résidentiels d'écriture, dont le but est de découvrir ou retrouver une écriture personnelle, libérée des contraintes scolaires et des stéréotypes littéraires.

Campagne fribourgeoise : du jeudi 5 mai (10 h) au dimanche 8 mai (14 h) dans une magnifique ferme. Prix : Fr. 350.—, pension comprise. Il est prévu de travailler en soirée.

Vaison-la-Romaine (Provence) : du lundi 25 juillet au vendredi 29 juillet (22 h 30). Prix : stage et repas, Fr.s. 500.—. Logement en sus (hôtels, camping de la région ; quelques places en dortoir, env. 150 francs suisses la semaine).

Renseignements : tél. (021) 38 47 35.

Centre de liaison des associations féminines neuchâteloises

Rappel des permanences :

● **Consultations juridiques :** le deuxième jeudi du mois, de 14 à 17 heures, et le quatrième jeudi du mois, de 16 à 19 heures, au Faubourg de L'Hôpital 19a, à Neuchâtel. Numéro de téléphone (038) 24 40 55.

Des femmes répondent aux femmes devant affronter des problèmes d'ordre juridique dans leur vie conjugale ou professionnelle, dans le cadre de l'éducation des enfants, au sujet du nou-

veau droit matrimonial, d'un testament, d'un bail, etc.

● **Centr'elle :** le premier jeudi du mois, de 9 à 11 heures, et le troisième jeudi du mois, de 17 à 19 heures, au Faubourg de l'Hôpital 19a, à Neuchâtel. numéro de téléphone (038) 24 40 55 (aux heures de permanence).

Un bureau d'information, un lieu de rencontre, une écoute pour les femmes en quête d'un renseignement, d'une orientation, ou confrontées à des problèmes de solitude, à des difficultés d'ordre social, familial, conjugal, professionnel, etc.

Lyceum Club Groupe vaudois

R. du Bourg 15, Lausanne

Vendredi 15 avril, à 17 h : Christine von Garnier : « La Namibie dans le contexte de l'Afrique australe ». Entrée non-membres : Fr. 3.—.

Vendredi 22 avril, à 17 h : récital d'Isabelle Fournier, piano, premier prix ex aequo, avec félicitations du jury, au 29e Concours féminin de musique du Lyceum de Suisse 1985, qui jouera des œuvres de W. A. Mozart et M. Ravel. Entrée non membres : Fr. 7.—.

serait temps qu'une femme entre dans ce cénacle; elle a même une candidate en la personne de Heidi Deneys, et ne manquera pas de le dire haut et fort.

Heureuse section d'ailleurs qui réussit encore à trouver un consensus et réaliser une unité d'action, tous partis confondus. (ib)

Jura

Parlez-vous française ?

(nr) — Le Bureau de la Condition Féminine (BCF) avait invité, à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, Thérèse Moreau, professeure, écrivaine et féministe de longue date. Thérèse Moreau a fait partie de la Commission pour la féminisation des titres et des fonctions de l'administration française. C'est sur son travail au sein de cette commission, qu'elle s'est exprimée, le 11 mars dernier, devant une quarantaine de personnes.

Mme Moreau a tout d'abord rappelé les résultats concrets des travaux de cette commission mixte, formée de 40 membres (60 % de femmes). Désormais, les contrats de la fonction publique française portent la marque du féminin, tout comme les livres scolaires et certains médias étatisés. Par exemple, les ambassades françaises engagent des chargées de missions, les hautes-écoles acceptent les professeuses.

L'oratrice s'est attachée à citer des exemples de titres et de fonctions féminisés. Les professions de haut de gamme posent le plus de problèmes. Effectivement, le féminin de balayeur devient balayeuse sans embêter personne. Médecin, par contre, n'a pu devenir médecine: cela aurait fait penser au médicament, a-t-on dit.

Dans des cas de ce genre, Mme Moreau a dit avoir travaillé non seulement dans un vide grammatical, mais aussi dans un vide social. Exemple frappant: « Pourquoi est-ce bien d'être un homme publique et pas une femme publique ? »

Genève

Allocations familiales et égalité des droits

Pour recevoir des allocations familiales, il faut avoir une activité lucrative. Dans certains cas, des Genevoises salariées ne reçoivent pourtant pas d'allocations. Elles s'étonnent et s'informent auprès de F-Information ou au Bureau de l'égalité; elles apprennent que c'est la loi genevoise, qui n'a pas encore appliqué le principe de l'égalité des droits qui les prive d'allocations. Maintenant, les choses devront changer: en effet, le Tribunal fédéral, en octobre dernier, a jugé que deux articles de la loi genevoise sur les allocations familiales ne sont pas compatibles avec le principe constitutionnel de l'égalité.

Il s'agit de l'article qui stipule que le père a droit à l'allocation en priorité et de celui qui précise que si le père travaille pour le compte d'un employeur non soumis à la loi genevoise, la mère salariée ne peut pas faire valoir son droit auprès de son propre employeur.

Dans le cas jugé par le Tribunal fédéral, la mère salariée recevait des allocations tant que son mari était au chômage. Dès que ce dernier retrouva du travail chez un employeur non soumis à la loi genevoise, le service d'allocations cessa tout versement et réclama les allocations perçues indûment. Le Tribunal fédéral a jugé qu'il y avait inégalité de traitement entre le père et la mère, puisque dans le cas contraire, le père n'eût pas cessé de toucher des allocations.

Le Tribunal fédéral s'est prononcé à l'unanimité et par voie de procédure sommaire; cette procédure n'est utilisée que si le recours est manifestement bien fondé. Cela signifie que tous les cas où des femmes sont privées de leur droit aux allocations à cause des deux articles en question pourront être jugés individuellement. Il est donc indispensable de modifier rapidement la loi, d'autant plus que d'autres articles pourraient eux aussi faire l'objet d'un examen du Tribunal fédéral sous l'angle du principe de l'égalité.

(Communiqué F-Information)

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.

Située 34 avenue de Frontenex (tél. 35 88 32), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.

Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

